

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SEANCE DU JEUDI 25 MARS 2010

* _ * _ * _ * _ *

L'an **deux mil dix, vingt cinq mars** à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FELLETIN se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Renée NICOUX, Maire, au lieu habituel de ses séances, en Mairie.

Présents :

Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, PERRUCHET Jeanine, FOURNET Marie-Hélène, SAINTEMARTINE Danielle ;
MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean-Pierre, HARTMANN Michel, THOMASSON Daniel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, CLUZEL Eric, DOUEZY Benoît, AUBRUN Michel, PRIOURET Denis.

Absent excusé : Monsieur MARTINAT Serge

* _ * _ * _ * _ *

- 01 - PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2010

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- Le procès verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2010 est approuvé.

- 02 – COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET COMMUNE

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Commune établi par le Receveur pour l'exercice 2009 et constaté qu'il y a parfaite concordance entre celui-ci et le compte administratif 2009 correspondant, déclare que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et lui en donne acte.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,

* _ * _ * _ * _ *

Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr



- 02 – COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion du service Assainissement établi par le Receveur pour l'exercice 2009 et constaté qu'il y a parfaite concordance entre celui-ci et le compte administratif 2009 correspondant, déclare que le compte de gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et lui en donne acte.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,

*_*_*_*_*

- 03 - AFFECTATION DES RESULTATS 2009 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT),

Présenté par M. Jean-Louis DELARBRE

Madame le Maire après avoir présenté le bilan du dernier exercice clos (2009) de la Commune et de l'Assainissement propose l'affectation du résultat de clôture :

- pour la Commune : 178110.51 € en affectation complémentaire (IR 1068) en section d'investissement et le même montant en report excédentaire en fonctionnement (FR 002).
- pour l'Assainissement : 30 481.58 € sont affectés en réserves (IR 1068) en investissement

Ces propositions sont soumises au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,

- 04 - TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Dossier présenté par Monsieur Jean-Louis DELARBRE

Présentation :

Une erreur s'est glissée dans la délibération prise le 17 décembre dernier par le Conseil Municipal. En effet, le montant de redevance de modernisation des réseaux de collecte, fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne fixé à 0.18 € / m³ et non pas 0.19 € / m³.

Aussi est-il demandé au Conseil municipal d'annuler et remplacer la délibération du 17 décembre 2009 par les dispositions suivantes :

Compte tenu des investissements prévus en 2010 (environ 243.000€), et afin de maintenir un équilibre budgétaire, une augmentation de la taxe d'assainissement est nécessaire. A noter que l'augmentation de la redevance de modernisation des réseaux de collecte n'est pas du ressort de la commune mais décidée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Le montant collecté est reversé annuellement à cette même agence.

Prix HT	2009	2010
Redevance de modernisation des réseaux des collectes	0,17€	0,18€
Prix du m ³ assainissement	1,38€	1,52€

Décision de l'Assemblée :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier ;
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_*_*_*_*

- 05 - TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2010

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Mme le Maire donne connaissance des bases d'impositions communiquées par les services fiscaux :

Taxes	Effectives en 2009	Prévisionnelles en 2010
Habitation	2.145.565,00 €	2.170.000 €
Foncière Bâtie	1.602.695,00 €	1.635.000 €
Fonc. Non Bâtie	16.028,00 €	16.100 €
Professionnelle	2.786.000,00 €	--

Madame le Maire propose de retenir les taux suivants :

Taxes	Taux 2009	Bases 2010	Taux 2010	Produit correspondant
Habitation	6 %	2.170.000 €	6,10 %	132.370,00 €
Foncière Bâtie	14 %	1.635.000 €	14,10 %	230 535,00 €
Foncière Non Bâtie	65 %	16.100 €	65,00 %	10.465,00 €

Ainsi, le produit fiscal attendu pour 2010 pour les trois taxes s'élève à 373 370€, portés à l'article 7311 du projet budget communal 2010.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_*_*_*_*

- 06 - BUDGETS PRIMITIFS 2010 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT).

Présentés par M. Jean-Louis DELARBRE

En préambule, M. le 1^{er} Adjoint communique le montant des dotations forfaitaires 2010 notifiées par la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) :

	2008	2009	2010
<i>Dotation forfaitaire</i>	527.318,00 €	510.226,00 €	433 810,00 €
<i>Dotation Solidarité Rurale Bourg centre</i>	78.190,00 €	74.474,00 €	80 736,00 €
<i>Dotation Solidarité Rurale Péréquation</i>	23.042,00 €	26.992,00 €	27 623,00 €
<i>Dotation de péréquation</i>	25.765,00 €	16.442,00 €	18 438,00 €
Total	654 315,00 €	628 134,00 €	560 607,00 €

La baisse de la dotation forfaitaire correspond à la compensation part salaire de la TP (72 225 €), laquelle sera reversée par la Communauté de Communes.

Monsieur DELARBRE présente les projets de budgets de la Commune et de l'Assainissement pour l'exercice 2009 et les soumet au vote du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF « COMMUNE »**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	2 124 385,51	1 946 275,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		178 110,51
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 124 385,51	2 124 385,51

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 708 020,00	1 596 108,83
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	418 561,45	504 458,47
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		26 014,15
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 126 581,45	2 126 581,45

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	4 250 966,96	4 250 966,96
------------------------	---------------------	---------------------

BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT »

SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	140 776,00	140 776,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 776,00	140 776,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	280 489,94	243 470,12
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		37 019,82
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	280 489,94	280 489,94
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	421 265,94	421 265,94

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier.

- 07 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS EN MISSION

Dossier présenté par Monsieur Jean-Louis DELARBRE

Présentation :

Les agents (titulaires, stagiaires ou contractuels) amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ont un droit à indemnisation des frais qu'ils engagent. Un ordre de mission doit être établi avant toute utilisation du véhicule personnel.

En complément des dispositions existantes sur la prise en charge des frais kilométriques, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'autorité territoriale à accorder le remboursement des frais d'utilisation de parcs de stationnement et de péage sur présentation des pièces justificatives.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_ *_ *_ *_ *

- 08 A – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES DU PERSONNEL (CNRACL)

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Il est exposé au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvant les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Après une mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics l'offre présentée par la C.N.P. est la mieux disante.

Madame le Maire propose de retenir la C.N.P. et de signer avec elle un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL pour une durée d'une année.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_ *_ *_ *_ *

- 08 B – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES DU PERSONNEL (IRCANTEC)

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Il est exposé au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvant les risques statutaires du personnel affilié à la IRCANTEC arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Après une mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics l'offre présentée par la C.N.P. est la mieux disante.

Madame le Maire propose de retenir la C.N.P. et de signer avec elle un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affilié à la IRCANTEC pour une durée d'une année.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_ *_ *_ *_ *

- 09 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION A.T.E.S.A.T. POUR 2010-2012

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

La convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) passée en 2007 entre l'Etat et la Commune a expiré en fin d'année 2009. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette convention pour les années 2010-2012 avec des missions identiques à la précédente : mission de base comprenant la

dimension habitat, assistance à l'élaboration d'un diagnostic de sécurité routière, assistance à l'élaboration de programmes d'investissements de la voirie, gestion du tableau de classement de la voirie, étude et direction des travaux de modernisation de la voirie Le montant total annuel de la rémunération de l'A.T.E.S.A.T. est de 1743.68€. Il est revalorisé annuel conformément aux dispositions de ladite convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention et à engager les dépenses qui y sont afférentes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

* _ * _ * _ * _ *

- 10 – DELEGATIONS DANS D'AUTRES ORGANISMES

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Il est demandé au Conseil municipal d'entériner quelques modifications dans les délégations dans d'autres organismes :

S.I.A.E.P. Haute Vallée de la Creuse

	<u>Actuellement</u>	<u>Proposition</u>
<u>Titulaires</u>	Mme Renée NICOUX M Jean-Louis DELARBRE M Jean-Pierre LAUBY M Daniel THOMASSON M Christophe NABLANC M Philippe COLLIN	Mme Renée NICOUX M Jean-Louis DELARBRE M Jean-Pierre LAUBY M Daniel THOMASSON M Christophe NABLANC M Philippe COLLIN
<u>Suppléants</u>	Néant	M David DAROUSSIN M Michel AUBRUN

Le SIAEP a acté la possibilité pour les communes de désigner des suppléants. Felletin a la possibilité d'en désigner deux. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de désigner : M. David DAROUSSIN et M. Michel AUBRUN

Conseil d'administration du Lycée des Métiers du Bâtiments

	<u>Actuellement</u>	<u>Proposition</u>
<u>Titulaires</u>	M Benoît DOUEZY M Michel HARTMANN M. Christophe NABLANC	Mme Renée NICOUX M Benoît DOUEZY M. Christophe NABLANC
<u>Suppléants</u>	M Jean Pierre LAUBY M Philippe COLLIN M Eric CLUZEL	M Michel HARTMANN M Jean Pierre LAUBY M Philippe COLLIN M. Eric CLUZEL

P.N.R. de Millevaches

	<u>Actuellement</u>	<u>Proposition</u>
<u>Titulaires</u>	M David DAROUSSIN	Mme Renée NICOUX
<u>Suppléants</u>	M. Philippe COLLIN	M. David DAROUSSIN

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (17 voix pour, une abstention de Monsieur Denis PRIOURET) :

- approuve l'exposé dans son entier,

*_ *_ *_ *_ *

- 11 – BAUX POUR LA LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Dossier présenté par Monsieur Jean-Pierre LAUBY

Présentation :

La municipalité souhaite proposer à la location des locaux situés dans l'ancien Centre Equestre, route de La Sagne :

- un petit pavillon de plain pied de type HLM, type F3 de 74 m² de surface utile pour un loyer mensuel de 350€
- un studio pour un montant de 150 €
- un espace de hangar pour entreposer un engin de chantier pour un loyer mensuel de 50€
- un espace de hangar pour l'accueil d'un atelier d'artiste pour un loyer mensuel de 50 €
- l'ancien bâtiment de la jumenterie pour un loyer mensuel de 50 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces dispositions et d'autoriser Mme le Maire à signer les contrats de location correspondants.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_ *_ *_ *_ *

- 12 – DENOMINATION D'UNE PORTION DE LA ROUTE D'USSEL

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

Suite à une proposition de Madame le Maire et de la municipalité après une sollicitation de Madame Mazet, les élus réunis récemment en séminaire ont émis un avis favorable au projet de donner le nom de « Jean Mazet » à un tronçon de la Route d'Ussel, celui situé entre le carrefour de la Rue de la Maison Rouge et la sortie de Felletin vers St Quentin la Chabanne.

Alors que notre commune va célébrer le 50e anniversaire de son jumelage avec Schladming, M. Mazet ayant œuvré à la construction de ces liens transnationaux, il est demandé au Conseil Municipal d'entériner cette proposition.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_ *_ *_ *_ *

- 13 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE SCOLAIRE DES COLLEGIENS FELLETINOIS

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

M. le Principal du collège Jacques Grancher a récemment saisi la municipalité pour obtenir une participation financière de la Commune pour les élèves felletinois participant à un voyage dans la région de Valence (Espagne) du 1er au 7 mai prochain.

Cette participation permettant de réduire le montant à la charge des familles, il est proposé au Conseil Municipal d'acter le principe d'une participation de 30 € par enfant à raison de 19 enfants concernés (soit 570€).

Cette dépense sera imputée à l'article 65737 « Autres établissements publics locaux », le collège étant le tiers bénéficiaire en qualité d'établissement public local d'enseignement (EPL).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

*_*_*_*_*

- 14 – MOTION – DEFENSE DES FILIERES « ART DE LA PIERRE » AU SEIN DES ETABLISSEMENTS DE FELLETIN ET D'AUBUSSON

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, nous avons été informés de la décision de Madame le recteur d'académie de supprimer le bac professionnel Art de la pierre au Lycée des métiers du bâtiment (L.M.B.).

Les élus municipaux de Felletin manifestent leur désapprobation. En effet, cette décision, si elle est maintenue, aurait des conséquences particulièrement néfastes sur le recrutement des élèves venant d'autres régions et entraînerait rapidement la fermeture de cette filière.

Cette mesure est d'autant plus dommageable qu'à l'heure actuelle, le L.M.B. est le seul établissement à proposer une poursuite d'études en bac professionnel aux élèves choisissant cette formation Art de la pierre. La disparition de cette formation aura des répercussions sur le bac professionnel Intervention sur le patrimoine bâti qui vient d'ouvrir au L.M.B.

Il est paradoxal de voir cette filière mise en danger, la veille du centième anniversaire de la création de cet enseignement à Felletin, et surtout à un moment où la restauration du bâti représente 70% du marché de la construction.

De même, les élus estiment que la mise en danger du niveau C.A.P. au lycée d'Aubusson constitue une atteinte à cette filière historique au sein de notre bassin de vie.

Parce que Felletin se veut la Cité du Bâtiment, à chaque fois que les moyens alloués au Lycée des métiers du bâtiment sont diminués, c'est toute la ville qui est touchée en plein cœur. C'est pourquoi les élus se mobilisent pour la défense de cette filière qui, au-delà de l'Histoire liée à son implantation sur le territoire communal, est avant tout un des fers de lance d'une économie du bâtiment qui leur est chère.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :

- approuve l'exposé dans son entier

- autorise Madame le Maire à la transmettre à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, Monsieur le préfet de la Creuse, Monsieur le sous-préfet d'Aubusson, Madame le recteur d'académie

AGENDA

29 mars 2010 (20h) : préparation jumelage
1er avril 2010 : Conseil communautaire
8 avril 2010 (20h) : Conférence développement durable
12 avril 2010 : Commission des travaux
22 avril 2010 (20h) : prépa 100 ans LMB